

POINT SUR LES ELEVES PRESENTANT UN SOLDE REPAS CREDITEUR

- Si votre enfant reste au lycée Elie Cartan l'année scolaire prochaine le solde est conservé sur son compte. Il pourra s'en servir dès le 1^{er} jour de la rentrée.
- Si votre enfant n'est plus au lycée Elie Cartan l'année scolaire prochaine :
 - Le solde peut être reporté sur le compte d'un frère ou d'une sœur scolarisé au lycée sur demande écrite par mail à l'adresse suivante : frais-scolaires.0380073y@ac-grenoble.fr ou par courrier.
 - Le solde peut être remboursé par virement sur demande écrite accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) par mail à l'adresse suivante : frais-scolaires.0380073y@ac-grenoble.fr ou par courrier

Le service Intendance